

MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 GESTION DES CONTENTIEUX PRIVÉS

Formation en Alternance

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsable pédagogique : Marie-Cécile LASSERRE, MCF HDR

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2, « Gestion des contentieux privés » a vocation de fournir une formation approfondie sur l'ensemble des procédures et processus amiables permettant de régler les différents contentieux privés. À forte dimension procédurale, le master propose d'étudier le **traitement des litiges par le biais des mécanismes précontentieux, contentieux et de l'exécution**. La formation entend délivrer aux étudiants les connaissances suffisantes pour appréhender les différents modes de résolution des contentieux afin de **développer une stratégie pertinente et adaptée au litige**. Elle permet aussi, par le concours des professionnels, de transmettre l'expérience acquise par les praticiens en matière de gestion des conflits.

Insertion professionnelle

La spécialité « Gestion des contentieux privés » prépare les étudiants à tous les métiers judiciaires et juridictionnels en les rendant directement opérationnels. La finalité est soit de leur **ouvrir une possibilité d'embauche** (en entreprise, dans les collectivités, les associations et, généralement tous les organismes qui sont confrontés à des contentieux particuliers...), soit de leur offrir une **préparation aux examens et concours**. Les enseignements du Master, à la fois théoriques et pratiques, sont adaptés au programme de l'examen d'accès à la formation professionnelle de **commissaire de justice**, ils offrent également une préparation aux épreuves de l'examen du **CRFPA**, **et aux concours de l'ENM ou encore de greffier**. Il permet aussi aux professionnels de remplir leur exigence de formation continue (avocats, commissaires de justice, experts-comptables, médiateurs, arbitres...). La formation est ouverte en alternance, ce qui permet à des entreprises de financer le cursus de l'étudiant.

Conditions d'accès et prérequis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en droit privé et sciences criminelles, carrières judiciaires, ou droit des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent.

Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon voeux et dossier.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Privé de Nice via la plateforme eCandidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Capacité d'accueil : 25 étudiants

Bureau d'Information et d'Orientation (B107) 04.89.15.25.98

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38206

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprises :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56 ou 25.28

- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **295 heures**, hors examens, stage ou alternance.

L'alternance donne lieu à un rapport d'alternance qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail.

Le stage obligatoire, d'une durée de deux mois minima, donne lieu à un rapport de stage qui fait l'objet d'une évaluation par un Enseignant responsable du stage, ainsi qu'à une évaluation par le Maître de stage, notamment à l'aide d'un questionnaire détaillé.

Un mémoire de recherche peut être rédigé à la place du rapport de stage, **il ne dispense pas de la réalisation du stage.**

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.
UE1 - Gestion consensuelle des conflits			3	2
Modes alternatifs de résolution des différends	15	CT Écrit (01h00)		1
Pratique des modes alternatifs de résolution des différends	10	CC		1
UE2 - Procédure civile 1			6	3
L'action en justice et l'administration de la preuve	12	CT Écrit (01h00)		1
Les procédures devant le tribunal judiciaire	15	CT Écrit (02h00)		2
UE3 - Gestion du contentieux pénal			3	3
Procédure pénale	15	CT Écrit (02h00)		2
Étude de dossiers	15	CC		1
UE4 - Gestion du contentieux civil et social			6	4
Contentieux de la famille	15	CC		1
Contentieux en droit des biens	15	CC		1
Contentieux en droit des obligations	20	CC		1
Contentieux social	15	CC		1
UE5 - Anglais			3	1
Anglais juridique	20	CC		1
UE6 - Projet professionnel et de recherche			9	1
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	4	Non Noté		NN
Méthodologie du grand oral	4	Non Noté		NN
Valorisation des compétences (technique de rédaction d'un CV...)	6	CC		0,5
Entraînement à la prise de parole en public	9	CC		0,5
TOTAL SEMESTRE 3	190h		30	
UE7 - Procédure civile 2			6	2
Les procédures spéciales (T. com. ; CPH)	10	CT Oral (10mn)		1
Les voies de recours (l'appel)	15	CC		1
UE8 - Gestion du contentieux commercial			3	2
Contentieux commercial général	10	CC		1
Droit des entreprises en difficultés	10	CC		1
UE9 - Gestion de l'exécution			6	4
Le rôle du commissaire de justice	10	CC		1
Procédures civiles d'exécution : la saisie immobilière	10	CC		1
Procédures civiles d'exécution : procédure JEX	10	CT Oral (10mn)		1
Procédures civiles d'exécution : procédures et saisies sur les biens meubles	10	CT Oral (10mn)		1
UE10 - Ouverture juridique			3	1
Culture juridique	20	CT Oral (15mn)		1
UE11 - Projet professionnel et de recherche			12	3
Soutenance du rapport d'alternance ou rapport de stage ou Mémoire de recherche	---	CT Oral (30mn max.)		3
TOTAL SEMESTRE 4	105h		30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 295H de formation + 09H d'examens = 304H

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée chaque semestre, aux dates prévues en accord avec la directrice de l'EUR LexSociété.

Le M2 GCP est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique. Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

En cas d'empêchement de force majeure dûment justifié, une session d'examen de remplacement pourra être organisée.

La **présence à tous les enseignements est obligatoire** ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sanctionnée par malus de la note du contrôle continu. L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire. L'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*

UE2. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE2 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

UE3. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE3 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

UE4. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 4 notes sur 20, coef. 1*

UE5. La notation de l'enseignement de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 est assuré au moyen de deux notes de contrôle continu en « Valorisation des compétences » et en « Prise de parole en public » : *au total 2 notes sur 20, coef. 0,5*

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle continu reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE8. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*

UE9. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE9 se décompose ainsi :

- deux notes de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*
- deux notes de contrôle terminal reposant chacune sur une prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*

UE10. La notation de l'enseignement « Culture juridique » s'effectue par un contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*

UE11. Le rapport d'Alternance ou le rapport de stage ou le Mémoire de recherche est *noté sur 20, coef. 3*. Il fait l'objet d'un écrit et d'une présentation orale d'une durée maximum de 30 minutes.

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr / marie-jeanne.santoni@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel : handicap@formasup-med.com



Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine ROBERI au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise.

Taux de réussite 2023-2024 : 22 Admis / 95.65% (1 Ajourné)

Taux d'insertion à 6 mois : 45% en emploi / 50% en études / 5% en recherche d'emploi

Taux de satisfaction : Contacter la responsable de la formation : marie-cecile.lasserre@univ-cotedazur.fr

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. : + 33 (0)4.89.15.21.50 – Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« *L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude.* »

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Madame Marie-Cécile LASSERRE, Directrice de la formation : marie-cecile.lasserre@univ-cotedazur.fr

Enseignants et professions

- Laetitia ANTONINI-COCHIN, Professeure des universités
- Marcel BENHAMOU, Avocat
- Diane BOUSTANI, Maître de conférences
- Sophie BRICCA-DRUFFIN, Maître de conférences HDR
- Caroline CHIESA, Commissaire de justice
- Jean-Raphaël DEMARCHI, Maître de conférences et avocat
- Sandrine DEMARS, Avocat
- Marie-Odile DIEMER, Maître de conférences
- Natalie FRICERO, Professeure des universités
- Christine GAILHBAUD, Maître de conférences et avocat
- Laurent GIROUX, Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle
- Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur des universités
- Frédéric KIEFFER, Avocat
- Marie-Cécile LASSEURRE, Maître de conférences HDR
- Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Maître de conférences HDR
- Patrick LE DONNE, Avocat
- Johan MATHIEU, Commissaire de justice
- Guillaume NATALI, Avocat
- Véronique POINEAU-CHANTRAIT, Avocat
- Matthieu SORRODJÉ, Responsable Service Contentieux CPAM des Alpes-Maritimes
- Danielle SULLIVAN, Enseignante

Réseau ALUMNI

